

Neutralité carbone

Le greenwashing tourne à plein

Publié le : 24/03/2022

« Neutre en carbone », c'est le nouveau mantra des grandes entreprises, de leurs produits ou services et de leurs publicités. La réduction significative de leurs émissions de gaz à effet de serre n'est pourtant pas engagée. Alors, comment font-elles ?

Sondage après sondage, la tendance se confirme. Les Français placent la question du réchauffement planétaire parmi les problèmes environnementaux les plus préoccupants. De plus, l'Accord de Paris impose la neutralité carbone à l'horizon 2050. Alors, le monde des affaires et de la publicité n'a pas tardé à renifler le bon filon. Les grandes entreprises ne jurent plus que par leurs objectifs climatiques. Françaises ou étrangères, elles raffolent du concept de « zéro émission nette » de gaz à effet de serre (GES). Si elles ont longtemps nié la réalité de l'élévation de la température moyenne de l'atmosphère, il devient difficile de trouver discours plus engagés dans la lutte contre le changement climatique que ceux de majors telles que TotalEnergies, BP, Danone, Amazon, Shell, Unilever, Nespresso et consorts. La COP 26, qui s'est tenue à Glasgow en novembre dernier, l'a encore prouvé. Il y a de quoi être surpris tant ces groupes industriels et commerciaux participent au réchauffement via leurs émissions colossales de dioxyde de carbone (CO₂).

2050 EN LIGNE DE MIRE

Certes, leur objectif de neutralité est rarement immédiat. Il vise en général l'horizon 2050, mais tout de même ! À moins de renoncer à produire du pétrole et du gaz pour se convertir aux énergies vertes, on voit mal les compagnies pétrolières devenir « net zéro ». De son côté, Amazon peut à terme passer ses sites, ses entrepôts et ses propres moyens de transport en 100 % renouvelables. Sauf que son très lourd impact climatique repose avant tout sur la commercialisation et l'expédition de plus de 10 milliards de produits. Il faut, en outre, comptabiliser les tonnes d'emballages de protection et les livraisons toujours plus rapides, qui obligent à multiplier les véhicules sur les routes plutôt qu'à les remplir.

Danone fait encore mieux en déclarant d'ores et déjà ses eaux minérales Evian et Volvic « *neutres en carbone* ». Bigre ! Sans même parler du processus de production et de l'acheminement jusqu'aux points de vente, on a du mal à imaginer une bouteille en plastique sans impact sur l'environnement. Le géant de l'agroalimentaire admet d'ailleurs que celle élaborée avec des matériaux 100 % recyclés génère jusqu'à 50 % de moins de CO₂ que celle en plastique vierge. On demeure donc loin du zéro émission. Certes, ses usines d'embouteillage sont alimentées en énergies 100 % renouvelables, ses parkings, couverts de panneaux photovoltaïques et les palettes, convoyées en train. Toutefois, si cette solution limite le transport par camion, elle ne l'élimine pas. Et il reste toujours autant de bouteilles à fabriquer, puis à valoriser ou à incinérer après usage.

Quant à la promesse de neutralité carbone des supermajors pétrolières et gazières que sont BP, Eni, Repsol et Shell, en plus de celle de notre champion national, elle laisse encore plus songeur. Le rapport climat de TotalEnergies prévoit de renforcer sa présence dans le gaz, « *moins émissif que le pétrole et deux fois moins que le charbon* », et aussi de diminuer le brûlage de routine des gaz associés à l'extraction du pétrole. Son ambition pour 2030 est de ramener la part du pétrole de 55 à 35 %, d'augmenter celle du gaz de 40 à 50 % et celle de l'électricité, notamment renouvelable, de 5 à 15 %. Ce qui ne saurait suffire pour abaisser significativement les émissions. D'autant moins que le groupe continue à développer son activité dans les énergies fossiles... tout en investissant dans la préservation des forêts. Il fore, par exemple, 400 puits de pétrole dans un parc national en Ouganda !

BILAN CARBONE OBLIGATOIRE

Les multinationales doivent effectuer leur bilan carbone, c'est une obligation réglementaire. Les plus polluantes d'entre elles sont en plus soumises au système européen des quotas, censé les inciter à réduire leurs émissions. Celles-ci ne se démènent pourtant pas pour les diminuer. Leurs plans d'actions à mener afin de parvenir à la neutralité carbone, autrement dit trouver l'équilibre parfait entre le CO₂ émis et celui qui est stocké, ne sont pas du tout à la hauteur des enjeux. « *L'évolution future de la hausse des températures dépend du cumul des émissions de CO₂*, indique Valérie Masson-Delmotte, climatologue au Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement et membre du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec). *Elle se traduit déjà par une recrudescence de phénomènes climatiques extrêmes. Abaisser fortement et rapidement les émissions jusqu'à atteindre le "zéro émission nette" vers 2050 constitue une condition clé de la limitation du réchauffement climatique.* »

Or, les grandes entreprises tentent de s'exonérer de cet impératif incontournable. Loin de focaliser leurs efforts sur la chute drastique de leurs émissions, elles misent sur le mécanisme de compensation carbone en finançant des opérations qui séquestreront du carbone dans un délai plus ou moins long quelque part dans le monde. Mais en parallèle, elles envoient toujours autant de CO₂ dans l'atmosphère. Pour ces firmes, c'est tout bénéfice. Investir dans la gestion forestière en Asie et en Afrique leur coûte infiniment moins cher que de minimiser l'impact de leurs activités, tout en leur permettant de communiquer haut et fort sur leur stratégie de neutralité carbone.

Les compagnies pétrolières sont ainsi très friandes d'achats forestiers et de plantations à grande échelle. À l'instar de TotalEnergies, qui a lancé, en 2021, un projet de boisement en République du Congo, avec 40 000 hectares d'acacias censés absorber plus de 10 millions de tonnes de CO₂ sur 20 ans. La multinationale consacre également, chaque année, environ 100 millions de dollars à la multiplication d'investissements forestiers, essentiellement en Amérique du Sud et en Afrique, visant à capter 5 millions de tonnes de CO₂ par an d'ici à 2030. « *Le moyen le plus efficace aujourd'hui d'éliminer le carbone pour moins de 10 dollars la tonne, c'est la reforestation* », justifiait son P. D. G. en 2019. Cependant, face aux 460 millions de tonnes qu'émet tous les ans TotalEnergies, ces actions s'avèrent dérisoires... Nespresso, la filiale de Nestlé, plante quant à elle des millions d'arbres afin d'apporter l'ombre nécessaire aux cafétriers dans les pays producteurs, en Colombie, au Guatemala, en Éthiopie, en Ouganda et au Costa Rica. Danone, lui, en a déjà planté 130 millions pour piéger du CO₂, et protège des écosystèmes naturels en Ouganda, au Pérou et au Congo.

CERTIFICATIONS DÉLIVRÉES PAR LE PRIVÉ

Bref, chacun investit à sa guise et fait certifier ses programmes de compensation au moyen de crédits carbone délivrés par des entités privées. « *Ces organismes sont en concurrence sur le marché. Comme ils touchent une redevance sur chaque crédit carbone, ils ont tout intérêt à voir le nombre d'opérations de compensation s'accroître*, explique Alain Karsenty, économiste au Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad). *La déforestation évitée [baisse du taux de déforestation par rapport à un seuil de référence] est bon marché et plébiscitée par les entreprises : la tonne de CO₂ y coûte de 3 à 6 dollars, alors qu'elle vaut près de 90 euros sur le marché européen du carbone. De fait, énormément de crédits carbone y sont générés, même si le stockage de CO₂ n'augmente pas. Juste en assurant que les forêts auraient été bien plus déboisées sans intervention... On prévoit souvent le pire pour pouvoir, ensuite, prétendre l'avoir empêché. Les effets d'aubaine sont nombreux.* »

La gestion forestière par la plantation industrielle d'arbres représente l'autre filon très juteux, pas cher non plus. Le choix se porte sur des essences à croissance rapide afin de réduire le décalage temporel entre les émissions et leur compensation. On crée d'immenses étendues d'eucalyptus, d'acacias ou de pins, notamment en Indonésie et au Cambodge, ce qui a des conséquences environnementales néfastes : dégradation de la biodiversité, érosion des sols mais aussi épuisement de la ressource en eau, car pour grandir si rapidement, ces espèces en pompent énormément. « *Leur durée de vie est relativement courte. Ces bois servent à la fabrication de pâte à*

papier ou à la production d'énergie. Ils ne stockent pas le CO₂ aussi longtemps qu'une forêt naturelle, ajoute Alain Karsenty. Les plantations comme les forêts sont victimes de mégafeux, dont le nombre explose ces dernières années. Sous l'effet de l'élévation des températures, les forêts absorbent de moins en moins de CO₂ et, au-delà de 30 à 32 °C, elles en rejettent même plus qu'elles n'en piégent. En outre, avec la sécheresse, la mortalité des arbres s'accroît, ils deviennent plus vulnérables aux pathologies et aux attaques de parasites. » La compensation des émissions est donc décalée et incertaine, jamais à l'abri des aléas climatiques et de la déforestation par les activités humaines, tandis que les émissions sont immédiates et que chaque tonne envoyée dans l'atmosphère participe au réchauffement climatique.

Les problèmes posés par ces investissements dans la compensation ne s'arrêtent pas là. « La neutralité carbone qui repose sur des plantations massives d'arbres sur de vastes espaces pourrait entraîner un renchérissement de 80 % des prix des denrées alimentaires d'ici à 2050, et une aggravation de la famine dans le monde, alerte Oxfam, une association en lutte contre la pauvreté. La flambée de la demande de terres risquerait de provoquer des déplacements en masse de populations dans les pays à faible revenu et une faim aiguë. » L'organisation cite des terres traditionnelles exploitées par des communautés qui ont été réquisitionnées en Inde, les privant d'abri et les plongeant dans l'insécurité alimentaire. « Les plans climatiques des grandes sociétés pétrolières et gazières nécessitent une superficie considérable de terres », dénonce-t-elle. Elle craint leur accaparement aux dépens de millions de petits fermiers et de peuples autochtones qui en dépendent pour leur subsistance. Oxfam a calculé que les engagements en matière de neutralité de BP, Eni, Shell et TotalEnergies les contraindraient à reboiser une surface équivalente à plus de deux fois celle du Royaume-Uni. « Acheter des crédits carbone n'efface en rien l'impact de l'entreprise sur le climat, parler de neutralité carbone est très trompeur, complète Valérie Masson-Delmotte, du Giec. De nombreux secteurs y recourent énormément, mais cela ne réduit pas leurs effets sur le réchauffement. Ils libèrent toujours autant de CO₂. » Ce n'est pas par hasard que s'il autorisait la compensation carbone, le protocole de Kyoto signé en 1997 prohibait la déforestation évitée.

AUTORÉGULATION SANS CONTRÔLE

Le marché européen régulé du carbone a ensuite élargi cette interdiction à tout ce qui touche à l'utilisation des terres, à commencer par la plantation d'arbres. Cependant, les industriels n'en ont cure. Sur le marché volontaire des crédits carbone, qui s'autorégule sans aucun contrôle, ils n'ont de comptes à rendre à personne et leur seul souci, c'est d'avoir l'air engagés pour le climat sans rien changer à leurs activités, voire en produisant encore plus de CO₂ ! « Imaginons que les puits de carbone naturels [réservoirs qui stockent le carbone atmosphérique comme les océans ou les forêts] soient à leur maximum dans le monde. Ils absorberaient entre 4 et 6 milliards de tonnes de CO₂ par an, alors qu'on en génère 35 milliards..., précise César Dugast, expert climat chez Carbone4, un cabinet de conseil en stratégie bas carbone. De plus, on ne peut pas réduire ses émissions en acquérant des crédits carbone. Aucune compensation n'évite d'émettre, c'est du greenwashing. »

L'Agence de la transition écologique (Ademe) a d'ailleurs pris position contre ces pratiques. Dans un avis de mars 2021 sur le sujet, elle épingle tous ceux qui « privilégident le financement de projets de compensation peu onéreux afin de communiquer sur une neutralité carbone arithmétique plutôt que d'investir dans un réel programme de décarbonation de leurs activités ». L'Agence martèle que cette neutralité n'a de sens qu'à l'échelle de la planète et des États, et que les entreprises, les collectivités ou les citoyens qui s'engagent en faveur de celle-ci ne peuvent prétendre devenir ou se revendiquer neutres en carbone. Les émissions indirectes liées aux biens ou aux services pèsent en effet beaucoup plus lourd que celles dont ils se sentent responsables. Pour un produit donné, il s'agit notamment de l'extraction des matières premières, de l'énergie nécessaire à leur transformation, de sa fabrication, de son acheminement, de son usage, de sa durée de vie, puis de son élimination ou de son recyclage. Il est impossible d'affecter toutes ses émissions à une entité unique. Cet écueil se retrouve dans tous les domaines. « Il est trompeur d'associer la neutralité à des produits, des services ou des événements au seul titre de la compensation des émissions, alors qu'au niveau planétaire, ils peuvent être intrinsèquement incompatibles avec cet objectif, renchérit César Dugast. C'est une pure construction marketing et un artifice comptable qui ne permet pas de

distinguer une société qui agit pour limiter ses émissions d'une autre qui se contente de les compenser. »

Si le sens des mots est largement détourné par les acteurs économiques en matière de neutralité carbone, l'heure reste plus que jamais à la réduction, aussi forte et rapide que possible, de ses émissions, qu'on soit citoyen, collectivité ou entreprise. Il s'agit de l'unique moyen de contenir le réchauffement dans la limite de 1,5 °C. Concernant les investissements complémentaires destinés à préserver ou à développer des puits de carbone, l'Ademe recommande de parler de contribution à la neutralité carbone collective, et Carbone4, de contribution financière plutôt que de compensation pour les projets de crédits carbone. Ce serait effectivement plus adapté.

SECTEUR AÉRIEN

Compenser... pour émettre plus !

Vols et aéroports neutres en carbone, le tout sans réduire les émissions de CO₂ du trafic aérien, voire en les augmentant... Où s'arrêtera l'écoblanchiment ?

Les compagnies aériennes ont fait très fort en inventant les vols neutres en carbone. Une formulation qu'elles justifient par la plantation d'arbres qui absorberont par la suite le CO₂ dans les pays en développement. Air France a même affirmé que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) soutenait ce système de compensation carbone, avant de se faire vertement rappeler à l'ordre. « *La neutralité carbone implique que chaque émission soit effacée par l'élimination de la même quantité de CO₂ retirée de l'atmosphère et séquestrée de manière durable. Or, le reboisement ne stocke le carbone que pendant la croissance de l'arbre, et à supposer qu'on ne le brûle pas pour le chauffage ou la cuisson et qu'on ne le coupe pas sans replanter après* », a répliqué Valérie Masson-Delmotte, du Giec. Air France annonce depuis lors des vols domestiques à émissions de CO₂ « 100 % compensées », les investissements forestiers s'opérant au Brésil, au Pérou, au Kenya, en Inde et au Cambodge. « *Ce mécanisme de compensation engendre des effets pervers, note Alain Karsenty, du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad). D'un côté, les voyageurs s'achètent à bon compte une conscience écologique. Ils continuent à utiliser fréquemment l'avion, participant ainsi au développement de l'offre aérienne et au gigantisme des aéroports. De l'autre, les compagnies communiquent sur leur neutralité carbone sans avoir à remettre leur modèle économique en question.* » Comme pour conforter ces accusations, le secteur a adopté le programme Corsia, un dispositif de compensation carbone volontaire des vols internationaux. Son objectif ? Compenser les seules émissions qui excèdent les niveaux atteints en 2020. Il s'agit d'éviter le paiement de quotas carbone et d'essayer de rendre acceptable la hausse du trafic. Ce système permet aux compagnies de maintenir leur modèle de croissance sans fournir plus d'efforts pour limiter leur contribution au réchauffement climatique. D'un pur point de vue industriel, c'est bien vu, mais risqué si le « flygskam », ce mouvement citoyen né en Suède qui prône la honte de prendre l'avion et son boycott, s'étend.

Aéroports « net zéro », ben voyons !

Autre perle du monde de l'aviation, aujourd'hui, certains aéroports se déclarent neutres en carbone. Rien qu'en France, après Nice Côte d'Azur et Lyon-Saint-Exupéry, c'est au tour de Toulouse-Blagnac d'obtenir son accréditation en la matière. Il s'agit d'une autocertification du secteur décernée par le Conseil international des aéroports. Plus fort encore, dans le bilan carbone qui conduit à cette labellisation, les avions n'existent pas. Ils n'atterrissent pas, ne décollent pas, ne font l'objet d'aucune intervention de maintenance. Concernant le site de Toulouse-Blagnac, il a été récompensé pour la réduction de 42 % en 10 ans de ses émissions de CO₂, en ne prenant en compte que la consommation énergétique des bâtiments, des engins de piste et des trajets domicile-aéroport des collaborateurs... Des crédits carbone associés à la réhabilitation de zones forestières en Indonésie compensent le solde d'émissions qui perdurent. Sans aucune garantie de compensation

durable, comme le prouve le cas de la Californie. Pionnière du marché carbone, elle avait massivement investi dans la restauration des forêts. Malheureusement, à cause des incendies majeurs de ces dernières années, tout le carbone stocké est parti en fumée et a fait exploser les émissions de CO₂ de l'État. Le secteur aérien travaille néanmoins à l'adoption, à terme, de biocarburants et d'appareils alternatifs, des pistes plus sérieuses pour diminuer son impact sur le climat.

PUBLICITÉ

Le loupé de la loi Climat

La Convention citoyenne sur le climat avait présenté des mesures ambitieuses, dont l'interdiction d'affirmer dans une publicité qu'un bien ou un service est neutre en carbone. La version adoptée par l'Assemblée nationale traduisait fidèlement ce projet, avant que le Sénat ne le dévoie... « *Cette volte-face risque de décomplexer les mentions abusives de neutralité carbone*, tacle César Dugast, du cabinet de conseil Carbone4. *Si les critères du décret restent aussi laxistes que dans la proposition soumise à consultation publique, vous aurez le droit, par exemple, de vendre 1 m³ de gaz neutre en carbone. Il suffira de mesurer ses émissions, de s'engager à augmenter la part de gaz vert de 1 % et d'acheter les crédits carbone les moins chers du marché. Vous pourrez tout autant déclarer un baril de pétrole ou un vol long-courrier neutres en carbone sans être condamnable.* » Sous couvert d'une proscription de façade, la loi Climat empire en réalité la situation. Elle légalise la pub pour les produits les plus émissifs pour peu que l'annonceur se plie à des exigences faciles à remplir. Et le texte empêche aussi d'intenter un recours pour pratique commerciale trompeuse. Alors qu'il devait, dans sa première mouture, prohiber une allégation sans fondement scientifique, il légitime l'idée que compenser des émissions suffit. Une contrevérité combattue par tous les experts du climat et par l'Agence de la transition écologique, bras armé de l'État en matière d'écologie. Elle vient de publier un avis où elle qualifie de trompeurs les arguments commerciaux ou publicitaires de « neutralité carbone » et « neutre en carbone ». La loi Climat adoptée l'été dernier semble déjà d'un autre temps.



Élisabeth Chesnais

[Contacter l'auteur\(e\)](#)